



De le part de
**l'Association de la communauté
 du service extérieur**

125, promenade Sussex, Ottawa K1A 0G2 (613) 993-5729



LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ SURMONTE SES PREMIERS OBSTACLES

Le projet de loi C-254, un projet de loi privé parrainé par le député Bob Pennock, a été présenté à la Chambre des Communes le 17 avril 1987 et est passé en troisième lecture le 5 novembre. Ce projet réclame un traitement plus équitable pour les conjoints des fonctionnaires canadiens et du personnel des forces armées en fonctions à l'étranger, en ce qui concerne les exigences de la Loi sur la Citoyenneté quant au lieu de résidence.

Un projet semblable, parrainé par le Sénateur Peter Bosa, a été approuvé en troisième lecture au Sénat à la mi-octobre. Deux des membres de notre comité sur la citoyenneté avaient eu la chance d'être cités comme témoins aux auditions du comité du Sénat le 6 octobre, pour défendre notre position. Le seul autre témoin cité fut le registraire de la Citoyenneté au Secrétariat d'État. Les sénateurs présents à l'audition du comité se sont tous montrés très favorables à l'égard de la modification proposée.

Nous avons été informés de la seconde lecture du projet C-254 à temps pour pouvoir y assister le 16 octobre. Les députés qui ont pris la parole sur ce sujet furent Bob Pennock (P.C.), Don Boudria (Lib), Michael Cassidy (N.D.P.), David Daubney (P.C.), et Barry Turner (P.C.). Nous avons été flattés que chacun d'entre eux ait mentionné notre rapport en citant son contenu. Comme le mentionne le Journal de débats de cet après-midi-là :

« J'aimerais féliciter les membres de l'Association de la communauté du Service extérieur, dont trois représentantes sont actuellement dans la Galerie, pour leurs efforts persistants à porter ce problème à l'attention des parlementaires. Elles ont préparé des rapports, puis une étude très élaborée ce printemps, qui a été très utile pour attirer notre attention sur la situation des conjoints du service extérieur. »

L'orateur était Michael Cassidy, député d'Ottawa-Centre.

Lorsque le projet de loi fut étudié en comité, les responsables de la préparation de la réunion se sont mis d'accord pour l'étudier sans citer de témoins, en joignant plutôt en annexe de l'ordre du jour anglicisme le texte intégral de notre rapport.

Le projet C-254 doit maintenant recevoir l'approbation du Sénat, ce qui pourrait se produire au cours de la nouvelle année. L'assentiment royal et la publication suivront. Les détails de projet ne seront pas connus avant que toutes ces étapes aient été complétées. Nous en suivront de près le déroulement.

Les deux interventions au Sénat et à la Chambre des Communes sont le résultat des visites effectuées par les conjoints nés ou conjointes nées à l'étranger auprès de parlementaires pour leur faire connaître les difficultés rencontrées dans l'obtention de la citoyenneté. Les membres du service extérieur désirent exprimer leur gratitude à M. Pennock et au Sénateur Bosa, qui se sont engagés rapidement et positivement pour trouver une solution.

Visiter des dignitaires pour les rendre conscients d'un problème est, de toute évidence, une pratique à recommander !

MISE À JOUR

Eva Bild a assumé la présidence de l'ACSE au départ de Nancy Fraser. Nancy est partie rejoindre sa famille à Accra.

La liste des divers comités de l'ACSE qui a figuré dans le dernier *Liaison*, n'avait pas mentionné le Comité sur la Citoyenneté dont Pilar Doe est la présidente depuis sa création en octobre 1986 □

10

L'ASSOCIATION DE LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE EXTÉRIEUR • Demande d'adhésion
 125, Promenade Sussex, Ottawa, Ontario K1A 0G2 • Cotisation annuelle: 15 \$
 • Par famille: 20 \$

Nom:

Adresse:

Numéro de téléphone: Maison Bureau

Nom du conjoint (si marié(e)):

Les frais d'adhésion sont payables en janvier de chaque année. Tél.: (613) 993-5729